

Arrêté du 23 février 2015 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif au schéma d'organisation de la transfusion sanguine d'Ile-de-France

23/02/2015

Cet arrêté vient modifier l'annexe de l'arrêté du 24 juillet 2012 comme suit : est supprimée de la liste des « sites fixes de collecte » le site de Robert Debré pour Paris ; Est ajouté à la liste des « sites de distribution de PSL aux établissements de santé gérant un dépôt de sang » le site de Saint-Louis, d'Armand Trousseau et du Kremlin-Bicêtre, site du Kremlin-Bicêtre.